



**SYNDICAT  
D'URBANISME  
DU PAYS DE VITRÉ**  
SCoT & AMÉNAGEMENT



# PRÉSENTATION DU SUPV

LE 9 JUIN 2026  
A LOUVIGNÉ DE BAIS

# ORDRE DU JOUR

- I. Structure et gouvernance
- II. Missions et offre de services
- III. Equipe & ressources à disposition

Questions diverses

# I. STRUCTURE ET GOUVERNANCE

---

# LE SUPV EN 3 CLÉS

## S -> Syndicat :



- Une structure de **coopération locale** qui regroupe communes & intercommunalités
- Pour **porter ensemble une compétence** répondant à des enjeux communs

## U -> Urbanisme :

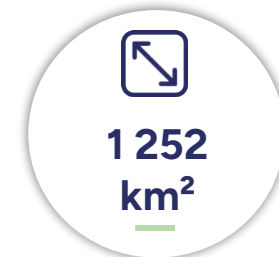


- La **compétence portée** par le SUPV
- Avec comme mission première le **pilotage du SCoT** (*Schéma de Cohérence Territoriale*)

## PV -> Pays de Vitré :



- Notre **territoire** d'action
- Une **échelle adaptée** à la planification et à la cohérence d'un SCoT



# LE PAYS DE VITRÉ, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET EN ÉVOLUTION



**Population : 110 000 habitants**

Une croissance démographique positive



**Emplois : 45 500 emplois**

Un bassin d'emplois dynamique et attractif



**Rythme de construction : 580 logements/an**

Un développement résidentiel soutenu



**89% d'espaces agricoles et naturels**

Un cadre largement rural et paysager à préserver



*Un territoire attractif et en développement, confronté à des enjeux de sobriété foncière, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.*

# UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES COMMUNES

## • Le comité syndical :

- Instance de décision du SUPV
- Représentation de l'ensemble des communes du territoire

## • Le bureau syndical :

- Assure le pilotage des actions
- Prépare les décisions

## • Les commissions thématiques :

- Espaces de travail et d'échanges

## • L'équipe administrative qui vous accompagne :

Laurie LIMOU -  
Responsable du SUPV



Ludivine THOMAS -  
Gestionnaire administrative



Pierre LEONARDI  
Président du SUPV



Jonathan HOUILLOT  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
En charge de la commission  
« SCoT & son suivi »

Hubert DESBLÉS  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge de la commission  
« Densification »

Benoît LUGAND  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
En charge de la commission  
« Accompagnement des  
communes en matière  
d'urbanisme »

COMITÉ  
SYNDICAL



62  
Délégués  
titulaires

BUREAU  
SYNDICAL



10  
Délégués

## **II. MISSIONS & OFFRE DE SERVICES**

# « LE SUPV, VOTRE PARTENAIRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE »

- Le **SUPV** est :
  - un **acteur d'ingénierie publique** au service du SCoT du Pays de Vitré,
  - un **partenaire de proximité** des communes pour la **mise en œuvre de leurs projets**.
- **Nos missions et notre offre de services :**

## **PLANIFIER le développement du territoire**

> *Définir la stratégie et assurer la cohérence du développement du territoire*

## **CONSEILLER les élus et les communes**

> *Éclairer les décisions et apporter une expertise technique et réglementaire*

## **ACCOMPAGNER les projets des communes**

> *Aider à structurer et mettre en œuvre les projets (habitat, équipements publics, etc.)*

## **INSTRUIRE les autorisations d'urbanisme**

> *Sécuriser juridiquement les projets et garantir leur conformité*

**Une ingénierie publique au service des communes, EPCI et du Pays de Vitré.**

# II.1 MISSIONS TERRITORIALES

# PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Piloter le SCoT du Pays de Vitré**

- Définir une stratégie d'aménagement à l'horizon de 20 ans
- Porter, mettre en œuvre, évaluer et faire évoluer le SCoT
- Assurer sa traduction dans les documents de planification locaux
- Suivre la compatibilité des projets du territoire avec les orientations du SCoT



- **Suivre les dynamiques territoriales**

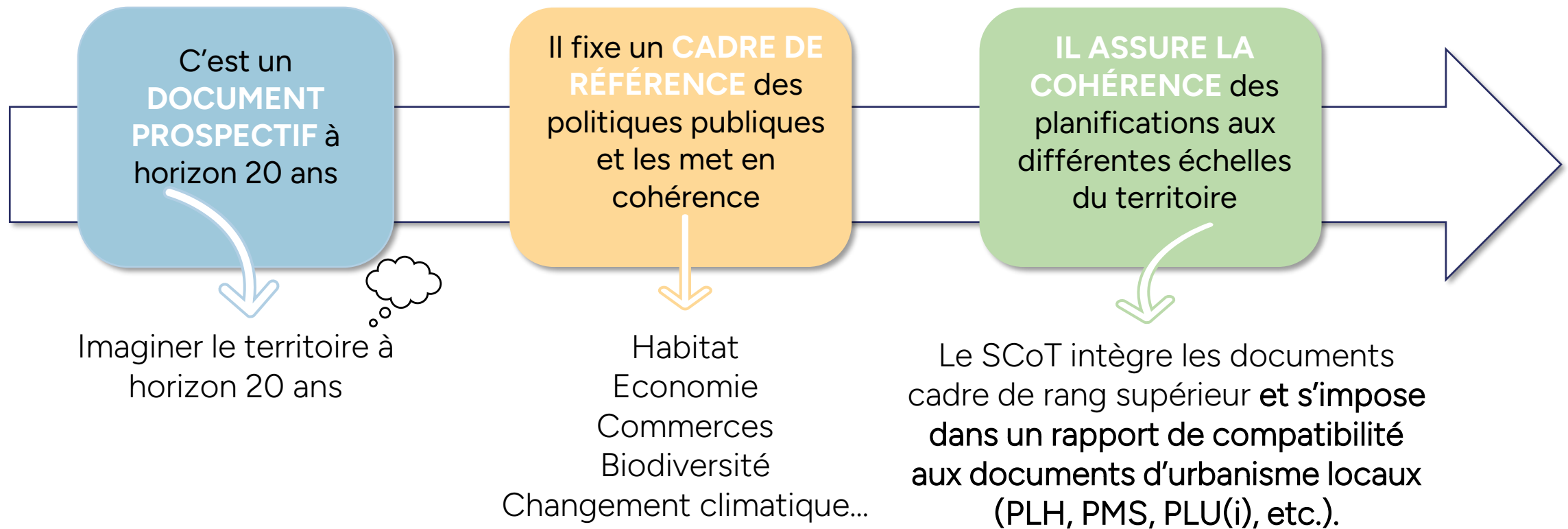
- Observatoire du SCoT et analyse des évolutions du territoire
- Appui aux enjeux de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et suivi du MOS
- Participation aux instances départementales et régionales (CRG Foncier, InterSCoT, etc.)



*Le SUPV contribue ainsi, à travers ses missions, à un développement équilibré et durable du Pays de Vitré.*

# LE SCoT DU PAYS DE VITRÉ : C'EST QUOI ?

- **SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale**
- C'est un **document de planification** pour organiser l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Vitré.



Le SCoT actuel date de 2018 et est actuellement en cours de révision.

# LE SCOT EST EN RÉVISION : POURQUOI ?

> Intégrer de nouveaux enjeux et de nouvelles dispositions réglementaires et législatives



**AJUSTER LA PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE** au regard des évolutions récentes



**LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES** et réduire l'artificialisation : trajectoire du Zéro Artificialisation Nette



**INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX** dont le SRADDET à l'échelle régionale

# LES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE SCoT

1. RESSOURCES : EAU  
ET SOUS-SOL

7. DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

2. MILIEUX NATURELS  
ET BIODIVERSITÉ

8. SOBRIÉTÉ  
FONCIÈRE

3. PAYSAGE,  
PATRIMOINE ET  
TOURISME

9. OFFRE  
COMMERCIALE

4. AGRICULTURE

10. MOBILITÉS

5. TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE ET  
CLIMATIQUE

11. EQUIPEMENTS ET  
SERVICES

6. TRAJECTOIRE  
DÉMOGRAPHIQUE ET  
DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL

12. SANTÉ

## Le SCoT est composé :



Des annexes dont les **diagnostics** qui identifient les dynamiques et les besoins du territoire.

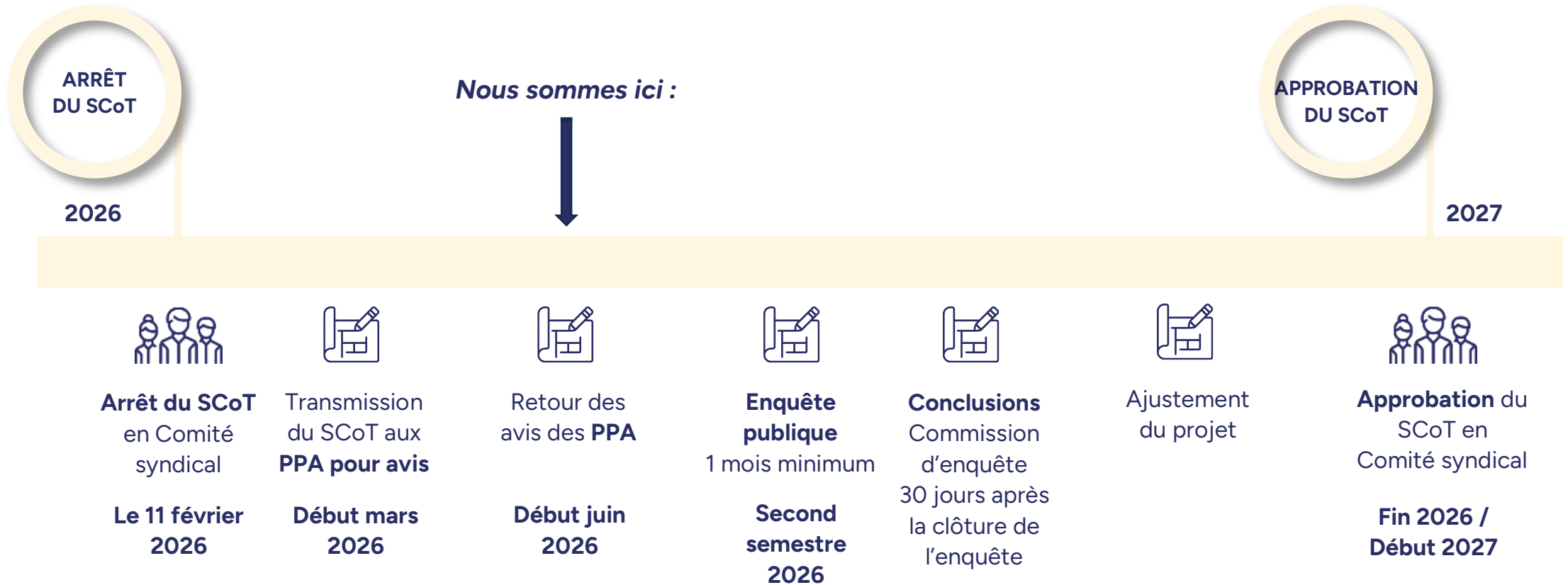


Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** qui définit le projet politique à horizon 20 ans.



Le **Document d'orientation et d'objectifs (DOO)** et le **DAACL\*** qui fixent les orientations et objectifs à atteindre (qualitatifs ou quantitatifs).

# ON EN EST OÙ DE LA RÉVISION DU SCoT ?



# L'ÉQUIPE QUI VOUS ACCOMPAGNE

- Jonathan HOUILLOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président



- L'équipe technique

Laurie LIMOU -  
Responsable du SUPV



Maïlys CHEVALIER -  
Chargée de mission

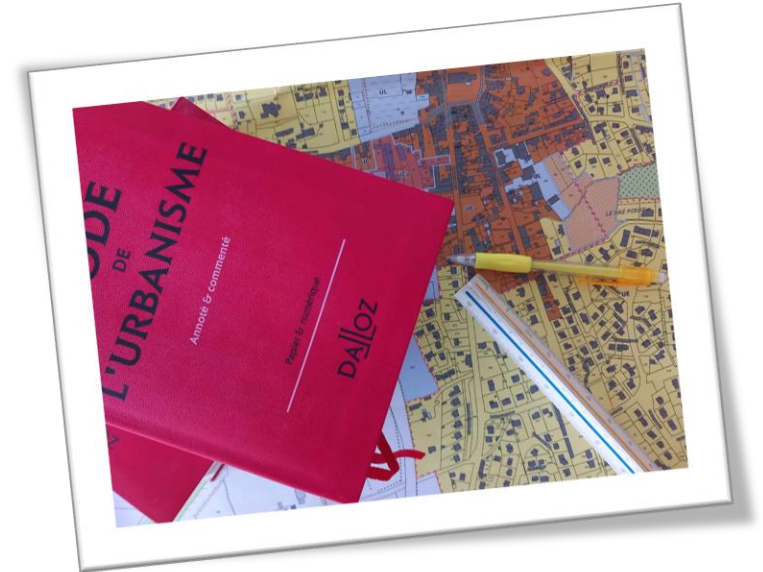


- Les membres de la commission « SCoT & son suivi »

Membre	Commune
LÉONARDI Pierre	Président du SUPV – Maire de VITRÉ
HOUILLOT Jonathan	1 <sup>er</sup> VP du SUPV – Maire de JANZÉ
BONDU Florent	EANCE
BRUEY Elise	MARTIGNE-FERCHAUD
CADO Yoann	LE THEIL-DE-BRETAGNE
COLLIOT Yannick	COESMES
DELAUNAY Jean-Luc	MECE
DESBLÉS Hubert	CHATEAUBOURG
HAMELOT Christian	ARGENTRE DU PLESSIS
LUGAND Benoit	RETIERS
RAUFLET Didier	BOISTRUDAN

# PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Accompagner le pilotage des Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales**
  - **1. Cadrer et sécuriser la démarche**
    - Définition des besoins de la commune
    - Choix de la procédure réglementaire adaptée
  - **2. Accompagner le recrutement des bureaux d'études**
    - Rédaction des pièces administratives et techniques
    - Analyse et sélection des offres
  - **3. Suivre l'élaboration et l'évolution des documents**
    - Appui aux élus et aux services tout au long de la procédure
    - Collaboration avec les bureaux d'études
  - **4. Intervenir en tant que Personne Publique Associée**
    - Participation aux réunions « PPA »
    - Émet un avis sur la compatibilité des PLU et CC avec le SCoT



*Un accompagnement complet pour sécuriser les projets et faciliter leurs pilotages.*

# CONSEIL & SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES SERVICES

## • Conseiller et appuyer les collectivités

- Appui de premier niveau en urbanisme, aménagement, foncier, etc.
- Eclairage technique pour la prise de décision

## • Sensibiliser et partager les pratiques

- Temps d'échanges & visites de projets
- Réunions et informations sur les outils d'urbanisme et les évolutions réglementaires

## • Renforcer les compétences dans la durée

- Montée en compétences des élus et services
- Accompagnement au quotidien



*Des élus et services accompagnés, informés et sensibilisés pour agir avec confiance.*



Exemples de sujets traités :

- Droit de préemption urbain
- Procédure d'urbanisme ou d'enquête publique
- Application du règlement d'urbanisme, etc.



**Septembre & Octobre 2026**

**Session d'acculturation pour les élus et leurs services :**

- Les bases de l'urbanisme et des documents de planification
- Les bases de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Le SCoT et ses enjeux

## **II.2 OFFRE DE SERVICES**

# ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE DENSIFICATION

“

Vous avez **repéré un site stratégique** (bâti ou non) ? Et vous souhaitez mener un **projet de logements** (ou mixte) adapté aux enjeux de **sobriété foncière** ?

”

## ➤ Pourquoi se faire accompagner ?

- Une aide pour :
  - Définir les **besoins** en logements et le public à accueillir ;
  - Evaluer le **potentiel** du site ;
  - Explorer plusieurs **scénarios** d'aménagement ;
  - Etudier la faisabilité du projet et anticiper les **procédures** à mener (évolution du document d'urbanisme et autorisations) ;
  - **Consulter** les partenaires (EPCI, EPF, département...) et des opérateurs (aménageurs, promoteurs, bailleurs).

*Que peut-on faire sur ce site et comment ?*



# ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE DENSIFICATION

## ➤ Les objectifs de la commune pour le site peuvent être, de :



- Vendre le parcellaire à un constructeur/promoteur/bailleur OU (si elle conserve le foncier) consulter un maître d'œuvre, pour mettre en œuvre le projet esquissé
- Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLU
- Exercer le Droit de Préemption Urbain, solliciter l'EPF...

## ➤ Comment le SUPV vous accompagne ?

### Le SUPV propose un accompagnement à la carte :

- Une prestation en plusieurs étapes, au choix de la collectivité, en fonction des objectifs :
  - **Diagnostic** : besoins et enjeux de la commune pour le site ; analyse urbaine et paysagère
  - **Scénarios** d'aménagement, des bâtiments et ambiances
  - **Accompagnement** à la **mise en œuvre du projet** (montage, coût, calendrier)
  - Après l'étude pré-opérationnelle : regard sur les pièces du projet et **coordination** des différents acteurs du projet



*Donner aux communes les clés pour transformer un potentiel foncier en projet opérationnel*

# ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE DENSIFICATION

## • Exemple : Le secteur du Tertre à Marcillé-Robert (étude test)

- Foncier public (EPF et commune) en grande partie et privé
- Projet de construction de logements sociaux
- Type d'habitat : 2 semi-collectifs
- Nombre de logements : 10 (4T2, 4T3 et 2T4)
- Surface site : 2650 m<sup>2</sup>
- Densité : 38 logements/hectare
- Portage : constructeur et bailleur social

**Projet** : sur un terrain situé à l'arrière de la rue commerçante, et constitué d'anciens fonds de jardin, le projet consiste en la construction de deux bâtiments semi-collectifs et la réalisation d'espaces publics assurant la desserte, notamment celle des propriétés avoisinantes (avec une réorganisation foncière).



Etape étude : suivi et coordination des différents acteurs

# ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE DENSIFICATION

## • Exemple : Le secteur du Tertre à Montreuil-sous-Pérouse

- Foncier communal
- Projet en entrée de bourg
- Type d'habitat : individuel en lotissement
- Nombre de logements : 5 (lots de 200 à 265 m<sup>2</sup>)
- Surface site et espaces publics : 2300 m<sup>2</sup>
- Densité : 23 logements/hectare
- Portage souhaité : promoteur foncier et immobilier



**Projet** : En entrée de bourg, sur un très beau site communal avec des enjeux de préservation des vues sur l'église et le patrimoine bâti environnant, la commune souhaite y voir réaliser un lotissement d'habitations dense. L'étude met l'accent sur la qualité de l'espace public et des façades de lots et propose un aménagement au-delà du lotissement, jusqu'au four à pain, en suggérant une halte ombragée.



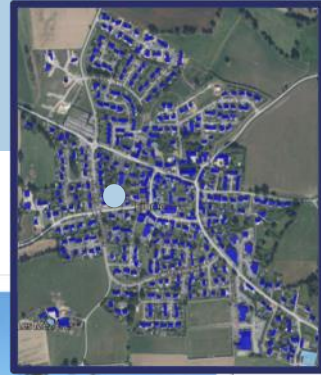
Etape étude : accompagnement à la mise en œuvre

# ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES DE DENSIFICATION

## • Exemple : Le secteur de la Valière à Erbrée

- Foncier privé (sauf accès) en cours d'acquisition par la commune
- Projet en cœur de bourg, composé de fonds de jardins
- Type d'habitat : individuel en lotissement
- Nombre de logements : 4 (première opération) à 10 possibles si acquisition totale du périmètre
- Surface site : 1810 m<sup>2</sup> (à 4854 m<sup>2</sup>)
- Densité : 20 logements/hectare
- Portage souhaité : commune

**Projet** : au cœur d'un îlot de maisons pavillonnaires et maisons de bourg, le site (constitué de fonds de jardins) fait l'objet d'une OAP au PLU pour sa partie Sud. La commune souhaite y porter un projet de lotissement d'habitations individuelles, au fur et à mesure des acquisitions.



Etape étude : fin de phase scénarios

# L'ÉQUIPE QUI VOUS ACCOMPAGNE

- **Hubert DESBLES, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**



- **L'équipe technique :**

Rachel JACQUOT -  
Chargée de mission



- **Les membres de la commission « Densification » :**

<b>Membre</b>	<b>Commune</b>
<b>LÉONARDI Pierre</b>	Président du SUPV – Maire de VITRÉ
<b>DESBLES Hubert</b>	2 <sup>ème</sup> VP du SUPV – Adjoint à CHATEAUBOURG
<b>BERGER Serge</b>	LANDAVRAN
<b>BOISNARD Véronique</b>	MARCILLE-ROBERT
<b>BOURGES Benoit</b>	SAINT JEAN SUR VILAINE
<b>CHAVROCHE Philippe</b>	TAILLIS
<b>CLOUET Nathalie</b>	BAIS
<b>DUBOIS Mickael</b>	ERBREE
<b>FOUET Yannick</b>	TORCE
<b>JEULAND Michel</b>	DOMAGNE
<b>LE SQUER Ludovic</b>	LA SELLE GUERCHAISE

# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

“

- **Rénover, réhabiliter ou construire** un bâtiment (équipement, commerce, logement, etc.) ?
- **Aménager** une rue, un lotissement ?
- **Lancer une étude** d'aménagement de centre-bourg, une étude de faisabilité d'un projet, etc. ?



”

## ➤ Pourquoi se faire accompagner ?

- Lancer un projet nécessite la **passation d'un marché public** adapté (ou d'une consultation) **pour recruter** une maîtrise d'œuvre ou un cabinet d'études.

## ➤ Comment le SUPV vous accompagne ?





- 👉 Une **assistance complète au recrutement** pour :
  - Faciliter les démarches
  - Libérer du temps pour les services
  - Sécuriser l'attribution du marché

*J'ai déjà mon idée de projet et je dois le mettre en œuvre ?*



# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

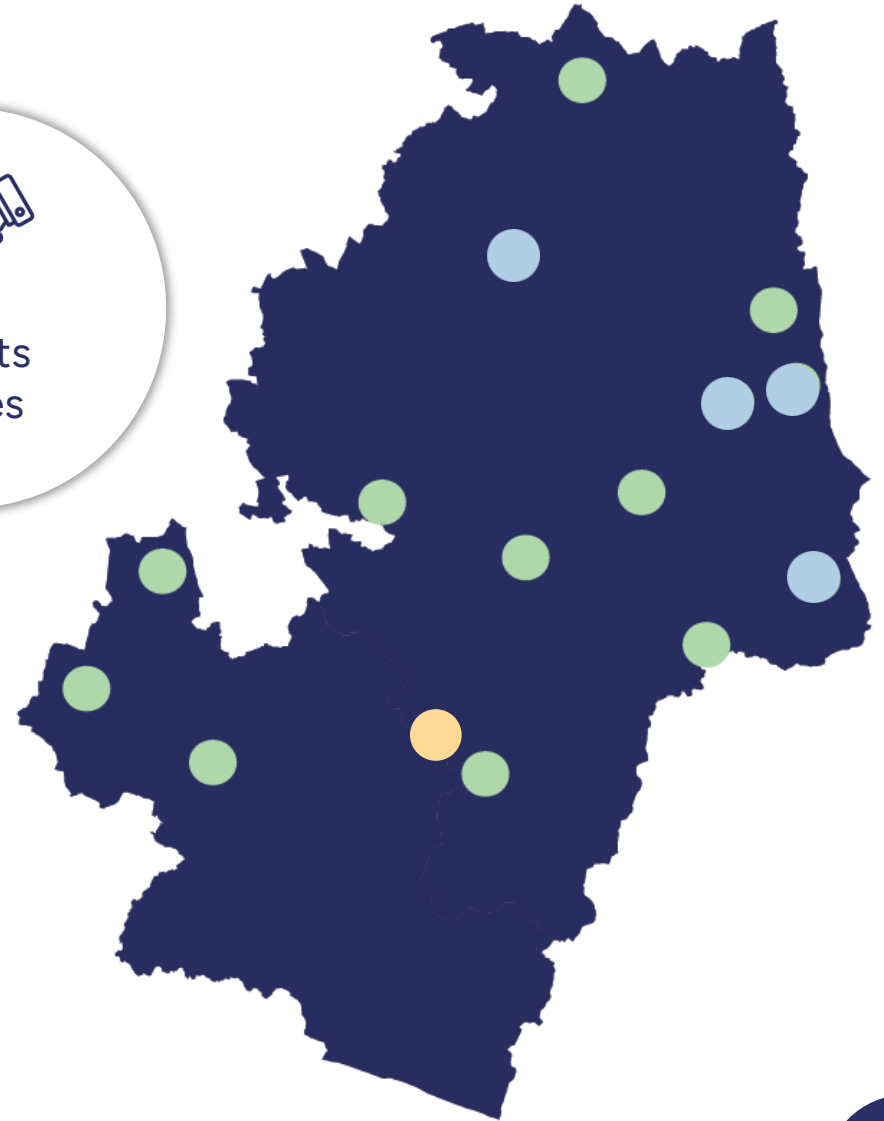
- Détails de la mission :

 1. Cadrer	 2. Consulter	 3. Choisir	 4. Suivre
<p><b>Définir le besoin :</b></p> <p>Clarification des objectifs du projet</p> <p>Aide à la formulation de la commande</p> <p>Cadrage technique et réglementaire</p>	<p><b>Préparer la consultation :</b></p> <p>Rédaction des pièces administratives et techniques</p> <p>Définition des critères de sélection des entreprises</p>	<p><b>Assister le choix du prestataire :</b></p> <p>Analyse des offres</p> <p>Préparation et participation aux auditions</p> <p>Appui à la décision d'attribution</p>	<p><b>Participation aux étapes clés du projet :</b></p> <p>Présence possible aux réunions de restitution</p> <p>Appui ponctuel aux élus et aux services</p>

# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

- **AMO « Etude »**

- Quand : lorsque la commune ne sait pas précisément ce qu'elle souhaite faire
- Objectifs :
  - Aide à la **définition du projet**
  - Comparaison de **différentes solutions**
  - **Estimer les coûts** avant de prendre une décision



- **Nos accompagnements entre 2020-2026 :**

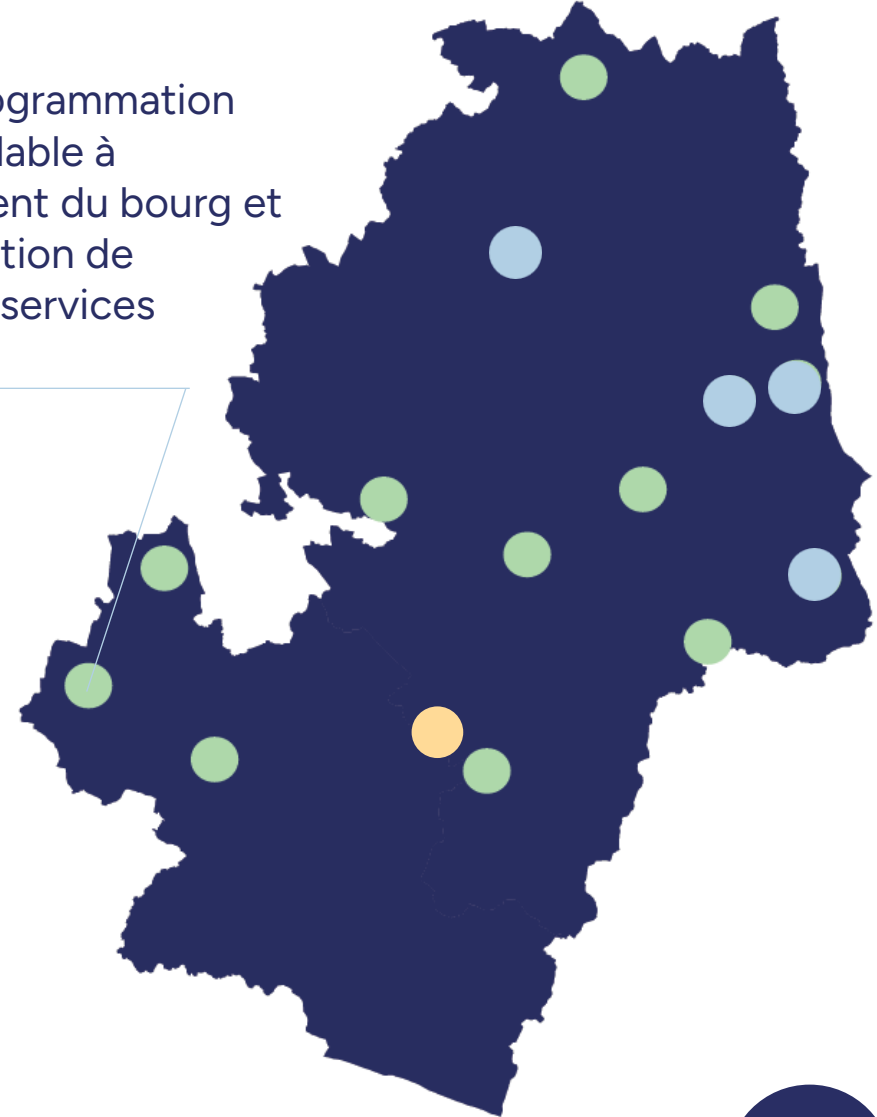
- 4 études préalables d'**aménagement** de voiries et d'espaces publics
- 1 étude de **faisabilité architecturale** (réhabilitation de mairie et salles polyvalentes)
- 10 études de **programmation urbaine** (études plus importantes à l'échelle d'un quartier ou multi-thématique : mobilité, espaces publics, bâtiments)

# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

- Exemple d'étude accompagnée



Brie - 2021  
Etude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg et à la construction de vestiaires et services techniques



# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

- **AMO « MOE » - Maîtrise d'œuvre**

- Quand : lorsque le **projet** est **défini** et que la commune souhaite **lancer sa réalisation**
- Objectif : **choisir l'équipe** (architecte, paysagiste, bureau d'études, etc.) qui va concevoir le projet et **suivre les travaux**

- Nos accompagnements entre 2020 et 2026 :

- 8 projets de **lotissements d'habitations**
- 6 projets **d'aménagement de rues et d'espaces publics** (rue, belvédère, place de stationnement, parking, etc.)
- 4 projets de **construction/extension neuve** (salle de sport, atelier municipal, salle polyvalente, pôle enfance jeunesse, etc.)
- 18 projets de **réhabilitation/rénovation** (logements, presbytère, gîte, commerce, restaurant, église, etc.)



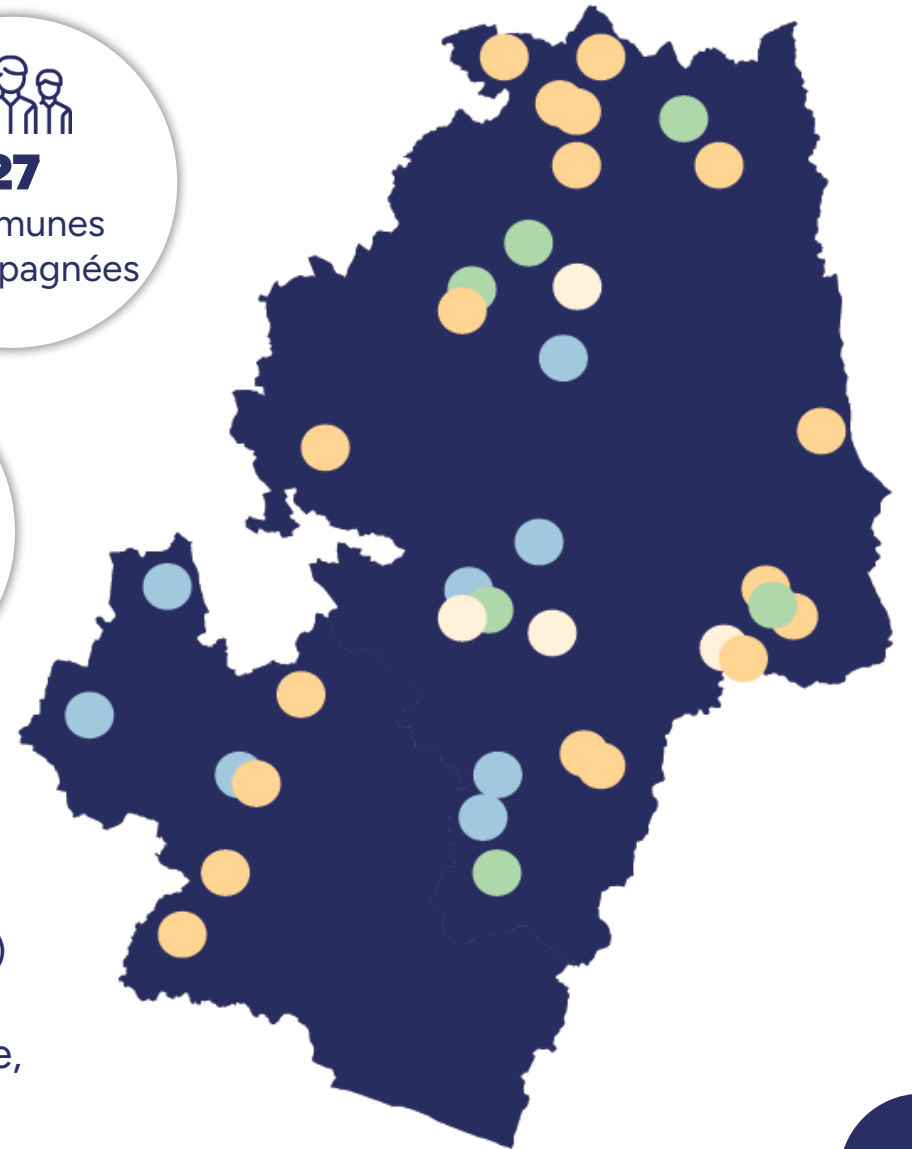
**27**

communes  
accompagnées



**36**

projets  
lancés



# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

- Exemple de projets accompagnés

Mecé – 2021 / inauguration 2024  
Accompagnement pour la réhabilitation  
du presbytère en équipement mixte

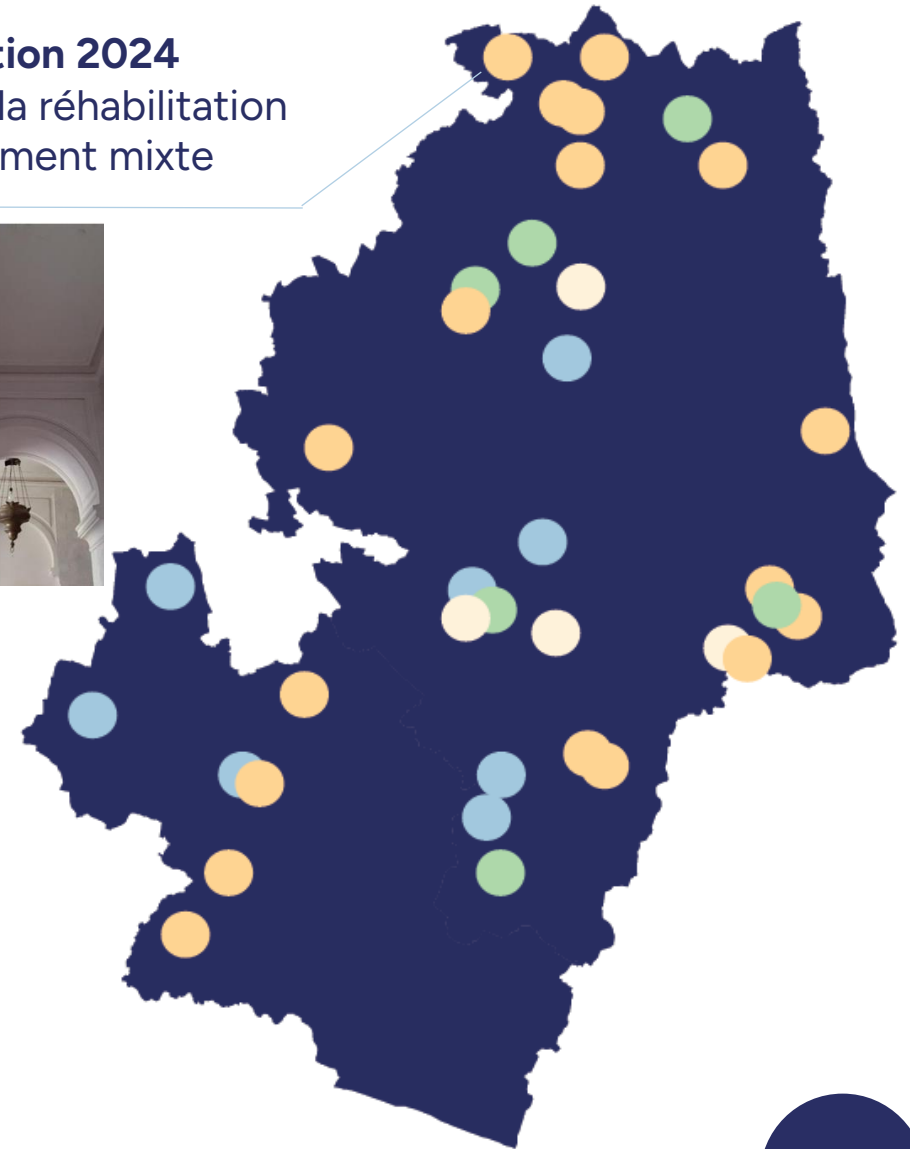
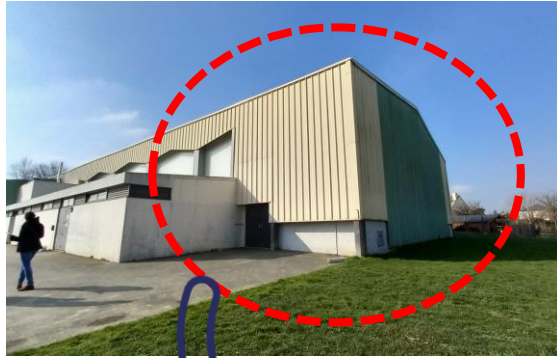


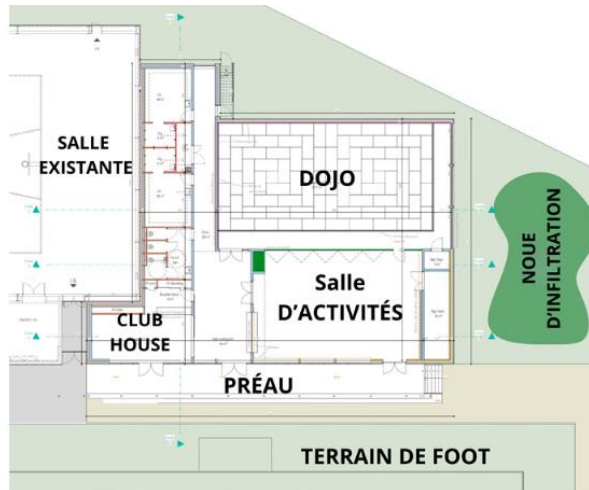
Photo : Ouest France

# ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE - AMO

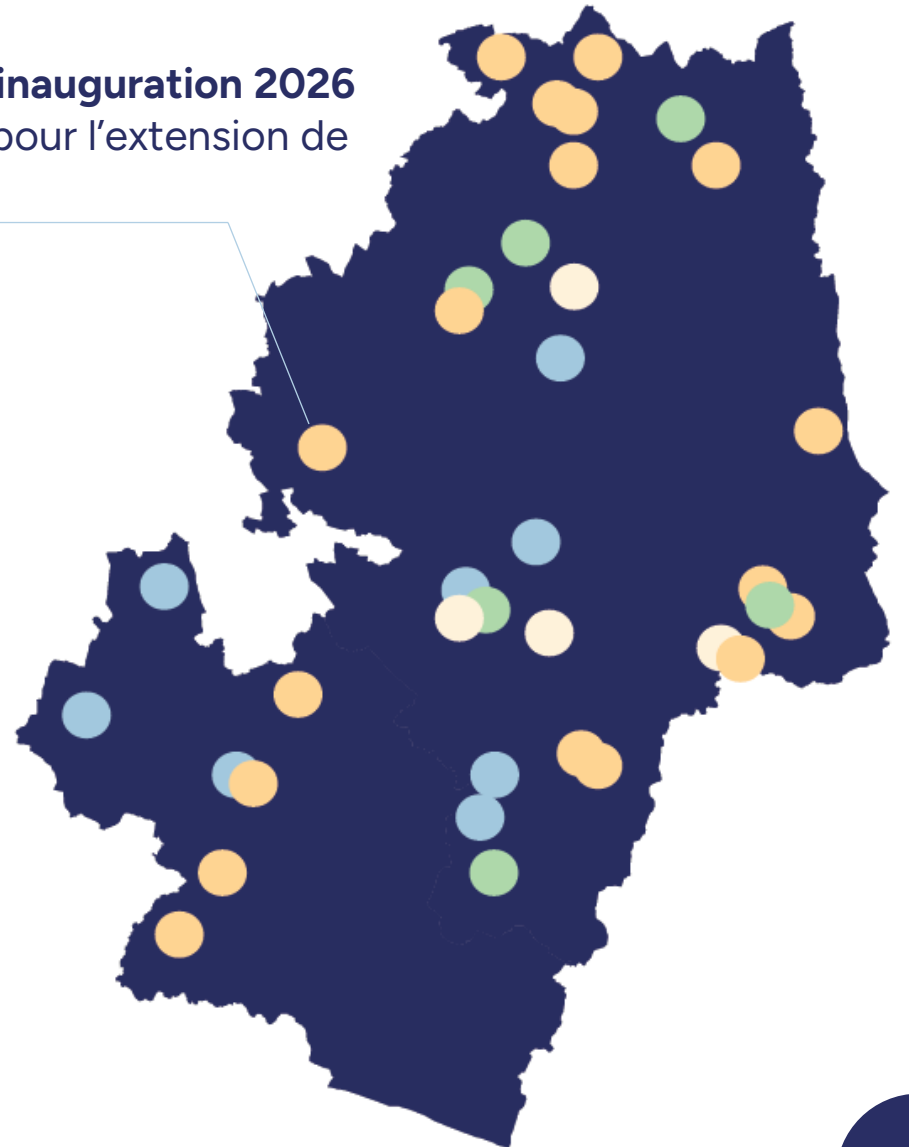
- Exemple de projets accompagnés



**Domagné – 2023 / inauguration 2026**  
Accompagnement pour l'extension de la salle des sports



Photos : Faber



Extrait bulletin communal

# INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME & PUBLICITÉ

“

- **Transformer** une ancienne bibliothèque en logement
- **Détacher** un terrain à bâtir pour construire une maison
- **Aménager** un parking, etc.

Faut-il une autorisation d'urbanisme? et si oui, laquelle ? ”

Mon projet est défini.

Quel dossier d'urbanisme ?

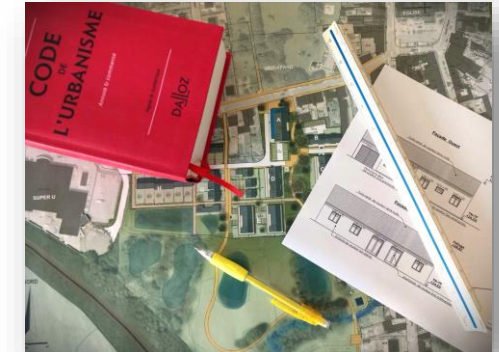
## ➤ Comment le SUPV accompagne les communes ?

- Renseigner la mairie sur le type de dossier à déposer
- Informer sur les règles applicables au terrain
- Aider à la constitution de la demande avec les pièces nécessaires
- Mise à disposition d'un portail pour les démarches d'urbanisme dématérialisées



Une **assistance sur-mesure aux communes adhérentes** pour :

- Faciliter les démarches
- Sécuriser les autorisations d'urbanisme



# INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME & PUBLICITÉ



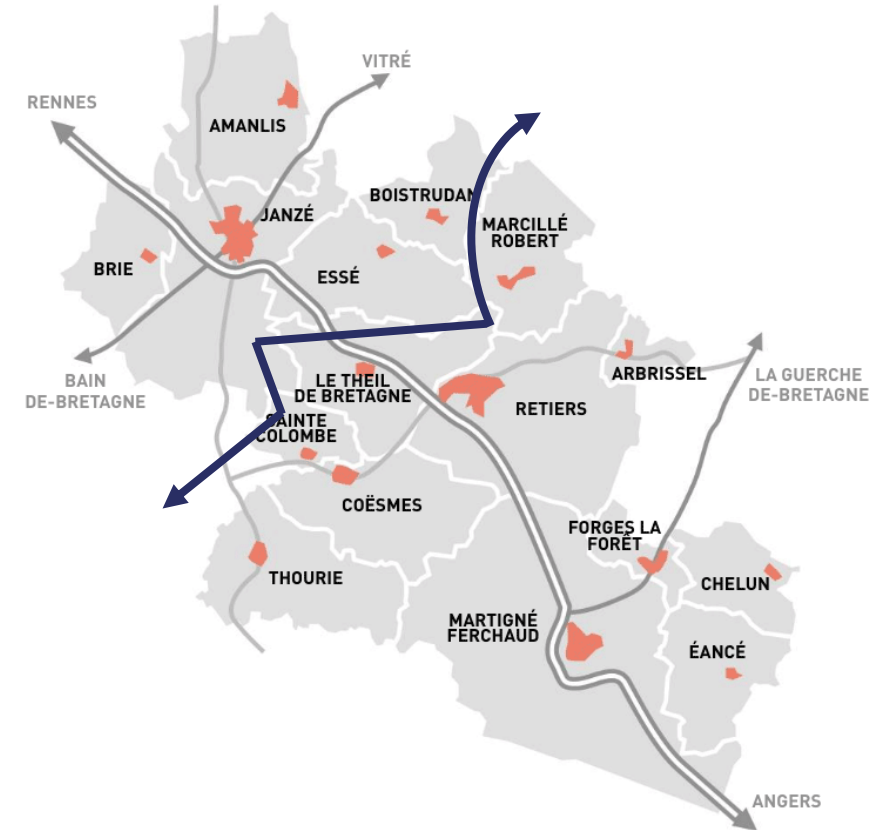
## Le cœur de la mission :

- **Instruction des autorisations d'urbanisme** (permis, déclarations, certificats)
- **Instruction de la publicité extérieure** (enseignes, etc.)
- **Un instructeur dédié par commune** pour garantir la cohérence des décisions et assurer une application homogène des règles d'urbanisme
- **Analyse** de la conformité réglementaire
- **Proposition** de décisions



*Un service d'instruction sécurisé et réactif à la disposition des communes, des citoyens et de leurs projets.*





## Territoire Nord



## Territoire Sud

# INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME & PUBLICITÉ

- Détail des étapes de l'instruction :

 1. Demandeur	 2. Mairie	 3. Service instruction	 4. Maire
<b>Constitution de la demande :</b> Certificat d'urbanisme Déclaration préalable Permis de construire Permis d'aménager Permis de démolir Demande d'enseigne	<b>Réception de la demande :</b> Vérification de la présence des pièces Enregistrement sur le logiciel Consultation des réseaux et services Transmission de l'avis du Maire	<b>Instruction de la demande :</b> Vérification des pièces et majoration de délais (le cas échéant) Consultation de services et commissions Vérification de la conformité aux règles d'urbanisme en vigueur Proposition d'une décision	<b>Validation de la décision :</b> Signer les propositions de lettres d'incomplet et/ou majoration de délais Signer la décision

# INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME & PUBLICITÉ



## Le service aux communes :

- **Service mutualisé** pour les communes adhérentes avec la mise à disposition d'un **portail dématérialisé** pour les citoyens
- **Appui technique** et **conseils** aux communes (réalisation de guides, pré-instruction de dossiers à enjeux...)
- **Remplacement** d'agent en charge de l'urbanisme
- **Animation du réseau** avec les agents « urbanisme » des mairies



## La sécurisation des actes :

- **Sécurisation** juridique des décisions
- **Expertise** réglementaire (prise en compte des plans de préventions...)
- **Accompagnement** des communes en amont et en aval des dépôts



**Le Maire** est compétent pour **signer les actes** d'urbanisme et pour **relever les infractions** au droit de l'urbanisme.

Place à la simplicité !  
Déposez vos dossiers d'urbanisme en ligne

Finis les déplacements, le nouveau portail d'urbanisme,  
accessible 24h/24 et 7j/7

Déclaration préalable  
Permis de construire  
Permis d'aménager  
Certificat d'urbanisme  
Permis de démolir...

Tous vos dossiers d'urbanisme  
en un seul endroit !

Comment faire ?

https://supv.pu.sirap.com/

Simplicité : une interface intuitive et un assistant  
pour vous accompagner

Suivi en temps réel : consultez l'avancement de  
votre dossier à tout moment

Plus d'infos :  
www.supv.bzh/vos-demarches-en-ligne/

AMANLIS | ARBRISSEL | BOISTRUDAN | BRIÉ | CHELUN | COËSMES |  
EANCÉ | ESSÉ | JANZÉ | MARCELLÉ-ROBERT | MARTIGNÉ-FERCHAUD |  
RETIERS | SAINTE-COLOMBE | LE THEIL DE BRETAGNE | THOURIE

# L'ÉQUIPE QUI VOUS ACCOMPAGNE

- Benoît LUGAND, 3<sup>ème</sup> Vice-Président



- L'équipe technique ADS :

Annie LEMÉE  
Coordinatrice  
& Instructrice  
du territoire  
Nord



Richard  
DEZALLEUX  
Instructeur du  
territoire Sud  
& Publicité



- L'équipe technique AMO :



- Les membres de la commission

« Accompagnement aux communes en matière d'urbanisme »

Membre	Commune
LÉONARDI Pierre	Président du SUPV – Maire de VITRÉ
LUGAND Benoit	3 <sup>ème</sup> VP du SUPV – Adjoint à RETIERS
CARTRON Pascale	BREAL SOUS VITRE
COLAS Yves	MOUTIERS
FESSELIER Laurent	ETRELLES
LE SQUER Ludovic	LA SELLE GUERCHaise
LORHO Pascal	LE PERTRE
MOREL Karine	RANNEE
MORLIER Anne-Marie	MOULINS
NEVEU Joseph	BRIELLES
SIMON Jean-Pierre	CHAMPEAUX

# **III. EQUIPE & RESSOURCES A DISPOSITION**

# UNE ÉQUIPE TECHNIQUE A VOTRE SERVICE

- Une **équipe pluridisciplinaire** qui intervient selon les besoins :

**Laurie LIMOU**  
Responsable du SUPV

**Rachel JACQUOT**  
Chargée de mission

**Mailys CHEVALIER**  
Chargée de mission & communication



**Annie LEMÉE**  
Coordinatrice & Instructrice ADS

**Richard DEZALLEUX**  
Instructeur ADS & publicité

**Ludivine THOMAS**  
Gestionnaire administrative

“

*Selon les projets, plusieurs personnes peuvent intervenir,  
on fonctionne en équipe.*

”

# NOS RESSOURCES A DISPOSITION

- Un site internet avec toutes nos publications, actualités, etc.
- Une lettre d'info : « *A la carte !* »
- Un réseau social : [LinkedIn](#)



[www.supv.bzh](http://www.supv.bzh)

SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ SCOT & AMÉNAGEMENT

Nous contacter Effectuer une recherche

Le SUPV Services & Accompagnement Le SCOT Autorisations Urbanisme Ressources

Que recherchez-vous ?

Ensemble, définissons un projet de territoire durable

SCoT du Pays de Vitré  
Retrouver les pièces du SCoT en vigueur.  
Découvrir le SCoT →

Autorisations d'urbanisme  
Vos démarches en ligne  
Accéder en 1 clic au Portail de l'Urbanisme, la plateforme de dépôt des demandes d'autorisation.  
Portail Usager →

SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ SCOT & AMÉNAGEMENT

<https://www.supv.bzh/>  
[conseil.urbanisme@supv.bzh](mailto:conseil.urbanisme@supv.bzh)

**A LA CARTE!**  
LA LETTRE D'INFO DU SUPV

#5  
Mars 2026

**Menu**

1. **A la une : Le SCoT est arrêté !**  
Ce que ça signifie concrètement « arrêté » ?
2. **La révision du SCoT se poursuit**  
Retour sur la co-construction du DOO  
La phase administrative de la procédure de révision 2-3
3. **Elles nous ont fait confiance!**  
Une année 2025 toujours riche en accompagnement !  
Une nouvelle plaquette de présentation pour le SUPV 4
4. **Fin du mandat : bilan et la suite**  
Un bilan positif et dynamique  
Renouvellement des délégués 5-6
5. **Actualités réglementaires** 6

**Le SCoT est arrêté !**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le SCoT du Pays de Vitré a été arrêté par le Comité syndical le mercredi 11 février 2026 ! Une étape importante franchie dans le processus de révision !

**Ce que ça signifie concrètement « arrêté » ?**

Lorsque le SCoT est « arrêté », cela signifie que l'écriture du projet et de ses différentes pièces - à savoir le Projet d'Aménagement Stratégique, le Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi que les annexes (comprenant notamment le diagnostic territorial) - sont désormais finalisées et validées par les élus du territoire.

Cette étape correspond également au moment où est « tiré » le bilan de la concertation. Concrètement, il s'agit de faire la synthèse des actions d'information et d'échanges menées tout au long de l'élaboration du projet et des contributions recueillies. Ce bilan permet de retracer les modalités de concertation mises en œuvre et la manière dont elles ont accompagné la construction du projet de territoire.

La procédure de révision n'est donc pas encore terminée !

# VOUS AVEZ UN PROJET ? PARLONS-EN !

## ➤ Quand faire appel au SUPV ?

- Lancer un projet (réhabilitation, équipement, aménagement, etc.),
- Etudier le potentiel d'un site stratégique,
- Faire évoluer votre PLU,
- Instruire des permis de construire, etc.,
- Demander un conseil pour sécuriser une décision,
- Etc.

→ **Le SUPV vous accompagne à chaque étape.**

## Nos contacts dédiés :



**02 99 00 91 11**



### **Administration générale**

[syndicat.urbanisme@supv.bzh](mailto:syndicat.urbanisme@supv.bzh)

### **Conseil & Offre de services**

[conseil.urbanisme@supv.bzh](mailto:conseil.urbanisme@supv.bzh)

### **Autorisations d'urbanisme**

[instruction.urbanisme@supv.bzh](mailto:instruction.urbanisme@supv.bzh)

# VOUS AVEZ UN PROJET ? PARLONS-EN !



## Plaquette de présentation

Servez-vous !

### Vous avez un projet ? Parlons-en !

“ Nous sommes à vos côtés pour répondre à vos besoins et accompagner vos projets ! ”

Nous contacter →



Nos contacts dédiés

Administration générale  
syndicat.urbanisme@supv.bzh

Conseil & Offre de services  
conseil.urbanisme@supv.bzh

Autorisations d'urbanisme  
instruction.urbanisme@supv.bzh

Nos ressources →



**SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ**  
SCoT & AMÉNAGEMENT

“ Vous êtes une collectivité du Pays de Vitré ? ”

**LE SUPV**  
VOTRE PARTENAIRE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Pour mettre en oeuvre le SCoT,  
& Accompagner vos projets !

« Ensemble, définissons un projet de territoire durable »

### Nos missions territoriales

⇒ Le conseil, une mission clé du SUPV !

“ Une question sur : ”

- le droit de préemption ?
- une voie communale ? un chemin rural ?
- une procédure d'urbanisme ? d'enquête publique ? etc. ”

#### Conseiller les élus et leurs services

Le SUPV vous apporte un appui de premier niveau pour répondre à vos questions et vous orienter dans vos démarches en matière de :

- urbanisme et aménagement du territoire ;
- maîtrise foncière ;
- faisabilité des projets ;
- lecture et application du cadre réglementaire, etc.

✓ Un soutien technique, fiable, accessible et réactif pour éclairer vos décisions.

“ Vous et vos services avez besoin de : ”

- vous acculturez à l'urbanisme ?
- partager des expériences ? etc. ”

#### Sensibiliser les élus et leurs services à l'urbanisme

Le SUPV vous accompagne en organisant des temps de sensibilisation et en diffusant une veille et des informations utiles via son site internet et sa lettre d'information « À la carte » afin de :

- présenter les évolutions réglementaires ;
- expliquer les règles d'urbanisme et les outils disponibles ;
- partager les bonnes pratiques ;
- renforcer la culture commune de l'urbanisme, etc.



4

### Notre offre de services <sup>1</sup>

“ Vous avez repéré un site stratégique ? Et vous souhaitez y concevoir un nouveau lieu de vie répondant aux enjeux de sobriété foncière (lotissement dense, habitat groupé, bâtiment collectif ou intermédiaire, etc.) ? ”

#### Réaliser des études pré-opérationnelles de densification

Le SUPV vous apporte un service « clé en main » qui permet de :

- définir les enjeux et besoins de la commune pour le site (formes d'habitat, typologies de logements, populations à accueillir, etc.) ;
- proposer différents scénarios et ambiances ;
- accompagner à la future mise en œuvre du projet (faisabilité, procédures, autorisations, montages, rencontre des partenaires, etc.) ;
- intervenir aux moments clés de la phase opérationnelle, à la demande.

✓ Des projets adaptés aux contextes locaux, élaborés dans un consensus avec la collectivité et les partenaires.



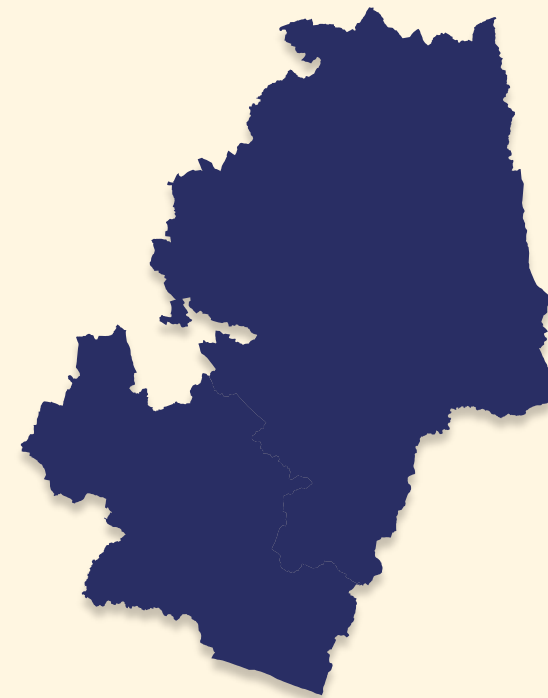
5

# QUESTIONS DIVERSES





**SYNDICAT**  
**D'URBANISME**  
**DU PAYS DE VITRÉ**  
SCoT & AMÉNAGEMENT



**MERCI DE VOTRE ATTENTION!**



1 b allée des Cèdres  
35500 VITRÉ



02 99 00 91 11



syndicat.urbanisme@supv.bzh

[www.supv.bzh](http://www.supv.bzh)